



PARC NATUREL MARIN DE MAYOTTE

Conseil de gestion du 22 février 2023

Délibération PNMM_cdg_2023_01_approbation PV CG 130922_

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du 13 septembre 2022

Vu le code de l'environnement,

Vu le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité,

Vu le décret n° 2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu le décret n°2021-1379 du 21 octobre 2021 modifiant le décret n°2010-71 du 18 janvier 2010 portant création du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2022/SGAR/546 du 30 mai 2022 portant composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées n°2016-07 du 24 février 2016 portant approbation du règlement intérieur du Parc naturel marin de Mayotte,

Vu la délibération du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte PNMM_2020_12 du 18 juin 2020 approuvant la réunion des instances du Parc en visioconférence,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte du 13 septembre 2022 est adopté.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Office français de la biodiversité.

Le Président du Conseil de gestion du
Parc naturel marin de Mayotte

M. Abdou DAHALANI





Relevé de conclusion de la réunion du Conseil de Gestion
du Parc naturel marin de Mayotte
Le 13 septembre 2022 à Kawéni à 09h00

PARTICIPANTS

Commissaires du gouvernement

- Madame Ahrweiller, SGAR, représentante de monsieur le Préfet de Mayotte, délégué du gouvernement.
- Monsieur le capitaine de frégate Musique, commandant de la base navale de Mayotte, représentant monsieur le Préfet de la réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer dans la zone maritime sud de l'Océan Indien.

Membres du conseil de gestion présents ou représentés

21 membres participent en présentiel à la réunion, 6 membres participent par visioconférence. Le taux de participation s'établit à 59%, le quorum est atteint. La liste des personnes présentes est annexée au procès-verbal.

Assistent également au conseil

Agents du Parc naturel marin de Mayotte

- M. Christophe FONTFREYDE – Directeur délégué
- Mme Annabelle DJERIBI – Directrice déléguée adjointe et cheffe du service opérations
- M. Guillaume AMIRAULT – Chef du service ingénierie
- M. Dailami BEN ALI – Responsable administratif et logistique
- Mme Fanny CAUTIN – Chef du service communication et sensibilisation
- Mme Karani ANDAZA – Chargée de mission patrimoine culturel

Préfecture de Mayotte/SGAR :

- Mr Thibault CALLE – Chargé de mission développement durable, Secrétariat général aux affaires régionales – Préfecture de Mayotte

ORDRE DU JOUR

1. Validation du Procès-verbal du Conseil de gestion précédent
2. Rapport du Président sur le fonctionnement du Bureau
3. Approbation du rapport d'activité 2021
4. Approbation du Programme d'action 2022
5. Composition de la Commission des avis
6. Point d'information sur la pose des dispositifs de concentration de poissons
7. Point d'information sur les filets anti macrodéchets
8. Point d'information sur le festival Laka
9. Questions diverses

OUVERTURE DE LA SEANCE

M. DAHALANI, Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. Il remercie les personnes présentes malgré les difficultés de circulation et la tenue d'autres réunions d'importance le même jour.

M. DAHALANI rappelle l'ordre du jour et demande si des questions diverses doivent être ajoutées à l'ordre du jour. Il constate l'absence de questions diverses.

DEROULE DE LA SEANCE

1. Validation du procès-verbal du Conseil de gestion précédent

M. DAHALANI rappelle que le procès-verbal a été envoyé à tous pour modifications éventuelles. En absence de demande de modification, il soumet le procès-verbal au vote :

- contre : 0

- abstention : 0

La délibération approuvant le procès-verbal du conseil de gestion du 06 juillet 2022 est approuvée à l'unanimité.

2. Rapport du Président sur le fonctionnement du Bureau

M. DAHALANI présente les travaux du Bureau qui, depuis sa mise en place le 6 juillet 2022, s'est réuni à trois reprises et a participé au groupe de travail sur la carte des enjeux du Parc marin.

13/07/2022 : bureau n° 1

1. 1er examen du rapport d'activité 2021 et du programme de travail 2022.
2. Saisie de l'Etat sur le problème du stockage et d'évacuation des huiles usagées : des perspectives positives sont en cours.
3. Proposition à la DMSOI des nominations de Mrs ATTIBOU (titulaire) et BAUBET au Conseil maritime ultramarin du bassin Sud océan Indien (CMUB) comme représentants du Parc marin.

Mme. AHRWEILLER précise que pendant toute l'année 2021 il a été impossible d'évacuer des objets dangereux de Mayotte car le prestataire actuel (MSC) a rencontré un problème en Europe et a dû suspendre ses prestations le temps de les sécuriser. Les déchets dangereux se sont accumulés à Mayotte, dont les huiles usagées. Depuis quelques semaines, MSC a repris ses trajets et les déchets vont être évacués prochainement. Par ailleurs, au vu de la quantité de déchets actuellement en stock, l'Etat à la Réunion et à Mayotte avec notamment le Conseil Régional de la Réunion et le prestataire (Suez pour Mayotte) vont affréter un bateau pour évacuer ces containers mi-Octobre. Celui-ci sera notamment financé par le Conseil Régional de la Réunion. Ce bateau ne résoudra pas tous les problèmes mais permettra de débloquer la situation à partir de laquelle nous pourrions reprendre un fonctionnement plus normal.

02/08/2022 : bureau n°2

Avis favorable à une étude d'impact complète avant de lancer le projet de création d'un point de débarquement sur pieux et de remise en état d'une mise à l'eau pour les navires de pêche de Petite Terre.

02/08/2022 : Atelier autour de la carte des enjeux du Parc

Travail en groupe associant membres du Bureau et chargés de mission du Parc marin pour élaborer une carte actualisée des enjeux du Parc marin.

24/08/2022 : bureau n°3

1. Validation de la carte des enjeux du Parc marin.
2. Avis favorable à l'absence d'étude d'impact complémentaire avant le lancement du projet de réhabilitation de la gare maritime internationale de Dzaoudzi.
3. Adoption de la carte des nouveaux dispositifs d'amarrage prévus par le Parc marin en concertation avec les usagers et les professionnels de la mer en 2023.
4. Préparation du Conseil de gestion d'aujourd'hui.
5. Préparation du Comité consultatif des régions ultrapériphériques (CCRUP) qui se tient aujourd'hui et demain à Mayotte qui concerne essentiellement les questions de pêche et d'aquaculture.

3. Approbation du rapport d'activité 2021

M. DAHALANI rappelle que le rapport d'activité 2021 a été préalablement étudié par le Bureau puis envoyé à tous pour modifications éventuelles.

M. FONTFREYDE présente les actions phares de 2021 :

- La mission de suivis scientifique croisée à Mayotte et aux Glorieuses.
- La pause de DCP fixes.
- Le bilan des 10 ans du Parc
- Les ambassadeurs du lagon : mises en place de partenariats avec associations et micro-associations à terre. L'appel à projet a reçu 17 réponses en 2021 (contre 4 l'année précédente) en réponse à un effort de communication et à un effort budgétaire important (ce dernier a été doublé) mais aussi à une prise de conscience de la société mahoraise.
Plus on avance dans la connaissance, voir le bilan des 10 ans et l'actualisation de la carte des enjeux du Parc, plus on se rend compte que l'impact majeur sur le lagon vient de la terre, des travaux mal maîtrisés, d'une agriculture parfois anarchique, des pollutions dans les bassins versants...
Le périmètre de l'action du Parc marin est fixé par son plan de gestion. A partir du moment où une orientation du plan de gestion est d'« améliorer la qualité de l'eau », il nous faut nouer un maximum de partenariats à terre. La plupart des organismes qui nous accompagnent sont membres du conseil de gestion mais il y a aussi les micro associations qui se développent : ce qui est porteur d'espoir.
- Le retour de la course de pirogues : évènement majeur pour nous interrompu par le COVID.

Discussions :

- MME CHABANET : Il est important de préciser que la pêche à la palangrotte peut avoir un impact important sur les ressources : tout va dépendre du nombre.
- M. Dahalani : Il y a une conscience collective qui est en train de s'installer. Sur la connaissance de l'impact, le lien terre mer est intégré par la plupart des acteurs et l'action des uns et des autres là-dessus est à saluer.
- M. BOINA : Il y a une urgence à intervenir sur les boues et les déchets qui sont déversés et qui arrivent dans les mangroves. Cela fait des années que l'on voit cela et qu'on le crie haut et fort. On avait replanté 5 000 palétuviers qui commençaient bien à pousser, mais depuis la moitié a été saccagée : les mangroves sont coupées. Est-ce qu'il y a des actions concrètes qui sont réalisées pour limiter l'impact en amont concernant des travaux sur les routes, les déchetteries etc.. ? On parle beaucoup de cela en réunion mais malheureusement il n'y a pas d'action concrètes sur le terrain. Est-ce que l'on peut s'attendre à des actions ?
- M. DAHALANI : le Parc a un périmètre définit et il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas aller, par contre on fait beaucoup de sensibilisation. En travaillant avec les élus, les maires, on apporte de la connaissance sur l'impact de ce qui se fait en amont par rapport à la mer. Les associations le font aussi, comme vous qui êtes à Tsimkoura.
- M. FONTFREYDE : l'équipe technique du Parc marin partage votre diagnostic. Pour la première fois, nous avons recruté en 2022 une chargée de projet mangroves, qui est en train de faire le tour des structures concernées et des mangroves. Il y a beaucoup d'intervenants sur les mangroves : les associations, le Conservatoire du littoral (qui est propriétaire d'une partie importante des mangroves) et le Parc marin gestionnaire jusqu'à la laisse de haute mer. L'équipe technique du Parc marin en train de préparer dans la concertation une déclinaison du plan de gestion au niveau des mangroves qui sera soumise ensuite au Conseil de gestion. Nous devons le faire en nous coordonnant avec tous les partenaires concernés. Nous devons aussi nous assurer de la cohérence de la gestion des mangroves qui sont dans le périmètre de gestion du Parc marin, de celles qui n'en font pas partie et de la gestion des bassins versants qui débouchent sur ces mangroves.
- M. BEILLEVAIRE : le Conservatoire du littoral partage très largement ce diagnostic. Nous sommes propriétaire d'environ 80% des mangroves de Mayotte, ce qui nous donne une responsabilité particulière. Nous avons échangé largement avec le Parc marin pour qu'il y ait une cohérence entre les parties marine et terrestre. Nous constatons, comme vous, que les zones de mangroves sont un vrai réservoir de biodiversité et un amortisseur. Comme il y a des vraies pressions humaines, on a besoin de surveillance. Nous allons demander la soumission des mangroves au régime forestier pour que l'ONF puisse intervenir également dans les mangroves. Il faut que l'ONF ait également des moyens. L'alarme est largement partagée et on essaie de s'organiser collectivement pour y répondre car il y a un enjeu à terre et en mer.
- M. DAHALANI : c'est tout l'intérêt du Conseil de gestion, ce parlement de la mer. Chacun œuvre dans son domaine pour la connaissance, la valorisation, etc. et partage sa vision au sein du Conseil de gestion du Parc.
- M. BAUBET : j'ai l'impression qu'on a oublié les estuaires. Les alevins sont là. L'essentiel des eaux du lagon provient des rivières et se sont les plus sales : Kawéni, Tzoundzou... Est-ce que c'est trop difficile d'y intervenir ou est-ce un problème

politique ? On peut faire tout ce qu'on veut au large, ça ne marchera pas si à terre les mangroves sont envasées, polluées etc...

M. DAHALANI rappelle que le rapport d'activité 2021 a été envoyé à tous pour modifications éventuelles. En absence de demande de modification, il soumet le rapport d'activité au vote :

- contre : 0

- abstention : 0

La délibération approuvant le rapport d'activité 2021 du Parc naturel marin de Mayotte est approuvée à l'unanimité.

4. Programme d'action 2022

M. DAHALANI rappelle que le programme a été préétabli par le Bureau et envoyé à tous pour avis.

M. FONTFREYDE présente les activités phares du programme 2022 :

- Les pressions sont très élevées sur un milieu et une biodiversité très riche. Certaines pressions viennent de la terre : érosion, déchets, brulis... et d'autres viennent de la mer, telles que la pêche notamment les senneurs.
- Les nouveaux programmes pour faire de Mayotte un pôle d'excellence en matière de connaissance et de suivi du milieu marin :
 - Tester le suivi acoustique des récifs avec l'appui du CUFR.
 - Tester la replantation corallienne avec l'IRD (Projet « Future Maore Reef »)
Beaucoup d'associations souhaitent replanter du corail sans que nous sachions à ce stade à quelles conditions c'est une bonne idée. Il y a des études dans le monde on souhaite savoir comment cela peut se passer ici à Mayotte. C'est un projet qui se développe en lien avec des écoles : une à Mayotte et une à Paris.
- Les programmes pour aider à obtenir une meilleure qualité de l'eau :
 - Le logiciel de courantologie sera disponible en fin d'année. Il pourra être utilisé par les scientifiques et les aménageurs.
 - Les filets de récupération des déchets (programme Plan de relance) : 2 ont été installés en test en 2021 et une dizaine de plus seront installés en 2022 (voir point 7).
 - La poursuite et le renforcement de nos actions en matière de continuum terre mer.
- Les programmes pour aider la pêche professionnelle durable :
 - La pose des DCP fixes à l'extérieur du lagon : fait et nous allons maintenant suivre leur activité.
 - Le système d'information halieutique (SIH) fonctionne en mode dégradé en 2022 (3 agents fin 2022) pour des raisons administratives mais devrait être relancé en 2023 et renforcé pour atteindre 8 agents. Il s'agit d'obtenir

- un maximum de données de débarquement tout en sachant qu'il y a beaucoup de pêche non déclarée à Mayotte.
- Le programme ACCOBIUM, financé par l'AFD, devrait être lancé fin 2022 pour réunir les données biologiques des poissons récifs lagunaires pêchés.
- L'estimation des ressources halieutique par caméras rotatives et plongeurs sera lancée fin 2022 et début 2023.
- Le programme DEMERSTOCK, financé par le Plan de relance, pour commencer à estimer l'état des stocks des principaux poissons démersaux. C'est un projet qui vient de très loin, cela fait 3 ans qu'on travaille dessus. C'est important pour l'Europe. Cela devrait nous permettre à la fois de gérer la pêche professionnelle mais également de protéger les ressources là où c'est nécessaire.
- Faire découvrir le milieu marin :
 - Rénovation et augmentation des mouillages écologiques : en concertation avec les acteurs, nous avons planifié la rénovation en 2022 puis l'installation en 2023 de nouveaux mouillages écologiques.
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel :
 - Transformation de la course de pirogue en festival Laka. Le conseil de gestion nous a plusieurs fois demandé de valoriser et de faire vivre le patrimoine culturel (voir Point 8).
- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel :
 - Création des nouveaux rendez-vous du Parc.
- Bonne gouvernance :
 - Continuer à instruire les avis
 - Participer à la déclinaison des aires de protection de biotope tortues.
 - Être force de proposition pour décliner au niveau local la stratégie nationale des aires protégées (SNAP).
 - Contribuer à l'élaboration de la politique publiques des pêches par des propositions argumentées sur la pêche côtière et la pêche à la senne.

Discussions

- MME. WAGNER confirme qu'il ne faut pas croire qu'on peut remplacer un récif détruit par un récif replanté. La communication sur cette question est très importante. Elle s'interroge par ailleurs sur ce qu'il faut comprendre par déclinaison des APB tortues ?
- M. FONTFREYDE : Le Conseil de gestion a été force de proposition dès le départ sur ce sujet. Le Bureau du Parc marin a été étroitement associé à l'écriture de ces APB et il y a associé les opérateurs nautiques. Il est à noter que la collaboration avec la DEAL a été exemplaire et que les préconisations du Parc ont été largement suivies par l'Etat en la matière. Il reste à décliner les principes qui permettront de mettre en place les dérogations prévues dans l'arrêté préfectoral créant les APB tortues.
- M. CHARPENTIER : Un arrêté de protection de biotope est une bonne chose mais il n'y a pas assez de publicité. Tout le monde ignore le contenu de ces arrêtés.
- M. DAHALANI confirme qu'il a beaucoup de sujets qui ne sont pas assez portés à Mayotte, pas uniquement par le Parc. Il propose que nous en discutons avec les médias, la TV. Il faut mettre un visage sur les différents aspects, il faut que nous, le Conseil de gestion, portions les messages. Il faut toucher le grand public. Il faudrait que chacun de nous aille parler un peu de l'outil Parc marin.

- M. OUSSENI : C'est la première fois que j'assiste à cette réunion et je constate qu'il y a de nombreux chantiers à mettre en place. Par exemple la pollution sur les chantiers. Il y a des choses à faire sur les chantiers : permis de construire, traitement des déchets, de la terre végétale etc...dans des zones bien précises pour éviter la pollution du lagon. Ensuite il y a la population. Je suis mahorais. On a l'impression que le Parc marin n'est pas à nous. Les excursions ce n'est pas à nous. On ne va pas protéger ce qui ne nous appartient pas. Il ne faut pas interdire il faut ouvrir le lagon, les mangroves, pour que les gens se sentent concernés et sensibilisés. Il faut aller dans les écoles. A la Réunion, dans toutes les collines, il y a des sentiers. IL faut rendre accessible pour que les jeunes puissent comprendre ce qui se joue et qu'ils s'en emparent.
- M. BEN SAID : Les enjeux sont nombreux. Il y a un effort à faire par rapport à la population. Il y a la DEAL mais aussi l'Etat. Il y a beaucoup d'acteurs. Peut-être que le Parc peut être un moteur pour rassembler tous ces acteurs ?
- M. CHAMSIDINE : Mayotte Nature Environnement (MNE) travaille sur 3 axes : connaissance, valorisation et sensibilisation. Nous sommes depuis plus de 20 ans sur le terrain. Est-ce que la sensibilisation suffit ou bien doit on passer à l'étape supérieur du changement de comportement ? Faut-il aller chez les gens ? Tous les outils de communication doivent être utilisés pour dire que nous avons un patrimoine et une richesse à protéger, mais on voit que le travail est très lent. Avec nos paroles, nos petits moyens : c'est un travail de longue haleine. Cela peut être un travail sur plusieurs générations. Parfois les classes que nous avons beaucoup sensibilisées, on se rend compte que derrière l'école, il y a autant de déchets qu'une classe non sensibilisée. Au début on va partout tout azimut. Mais maintenant on se dit, quel est le message le plus efficace ? Peut-être qu'il faut suivre une classe précise pendant une longue durée pour avoir des éléments d'analyse. Les résultats ne sont pas visibles dans l'immédiat. Peut-être faut-il se nourrir de persévérance ? Peut-être qu'il faut cibler les petits avant 13 ans parce qu'ensuite ils ont intégré des habitudes qui deviennent difficiles à changer ?
- M. BOINA : Le problème est bien plus que la mangrove. Cela fait 3 ans qu'on reçoit des publics d'enfants de tous les âges mais il y a un manque de volonté administrative sur le terrain. Des gens nettoient dans les rivières. Je me suis battu pour rendre accessible la mangrove. Il y a quelqu'un qui m'avait dit qu'il ne fallait pas l'aménager. Moi, je pense que la population doit se l'approprier. Il manque d'infrastructures : des poubelles, de l'assainissement... on aura beau sensibiliser mais tant qu'on n'aura pas d'outils : si on dit « tu ne mets pas ce déchet-là ici, tu le mets dans la poubelle », mais qu'il n'y pas de poubelle on ne sait pas où le mettre. Le temps passe. Cela fait un moment que les associations sont actives sur le terrain mais cela ne suffit pas : on voit les eaux usées qui se déversent et on ne voit plus les crustacés.
- MME LONGEPEE : On parle beaucoup de sensibilisation des enfants mais je me demande aussi quel est l'investissement auprès des équipes pédagogiques. Ce sont les enseignants qui peuvent suivre tous les jours ce qui est enseigné, par exemple en mettant en place des rituels. C'est vrai qu'il y a d'autres soucis comme les aménagements que vous avez cités : poubelles etc...
- M. CHABOT : on pourrait intervenir sur les personnes qui vendent des chips, d'autant qu'ils ont un impact sur la santé : ce sont ces papiers là que l'on retrouve.
- M. DAHALANI : j'ai participé au lancement du Projet régional de santé de Mayotte et c'est un sujet qu'on a abordé largement.

- M. FONTFREYDE : je partage l'analyse selon laquelle les mahorais n'ont pas l'impression que c'est leur parc. C'est un vrai souci qui date. Un objectif du Parc est d'en faire un outil pour tous les habitants de Mayotte. Pour nous les messages qu'on propose de porter c'est : changer nos comportements. Nous adaptons la forme du message à chaque cible, pas le fond qui reste identique pour tous. Par exemple pour les bateaux de pêches, nous travaillons avec le CUFR pour être certain que les idéogrammes de nos documents vont être compris. Pour les enfants, nous finançons à travers « *les petits fundis du lagon* » des baptêmes de palmes-masque-tuba et un accompagnement pédagogique pour 2000 enfants par an. Pour le public averti, intéressé par la recherche, nous avons lancé les conférences du Parc. Cette année, on va travailler davantage sur la formation des maîtres. J'ai été invité par le CUFR à intervenir le jour de la rentrée des élèves fonctionnaires destinés à devenir professeurs des écoles. La promotion a été baptisé « océan ». J'ai porté le message que le lagon est extraordinaire et que l'idée du Parc n'est pas d'en faire un sanctuaire. Il faut voir la beauté du lagon. La première étape c'est de connaître avant de protéger. L'accompagnement du département du CUFR qui s'occupe de la formation des maîtres est donc une priorité pour nous. Les futurs enseignants sont censés être là pour au moins 10 ans. On espère qu'ils ne vont pas partir et l'idée est qu'on les accompagne en travaillant avec le CUFR. On est à leur disposition pour les accompagner. C'est un sujet important pour nous et on va continuer.

(M. Fontfreyde quitte le Conseil pour intervenir devant le CCRUP, Mme Djeribi le remplace pour la fin du Conseil)

- M. CHARPENTIER : sur l'effort de sensibilisation je peux porter un témoignage. Sur l'année scolaire complète 2021, nous, Les Naturalistes de Mayotte, avons mené le projet : « *avec mon école je protège ma mangrove* ». Nous sommes restés une demi-journée avec chaque classe et nous avons touché 7 000 élèves. C'est vrai que le bilan peut paraître assez peu satisfaisant parfois, lorsqu'on va trouver des jeunes qui ont des comportements contraires à ce qu'on a essayé de leur inculquer. Il faut être à la fois persévérant, répétitif et développer également la découverte de terrain, l'émerveillement : un gosse qui met la tête dans l'eau pour voir des poissons de toutes les couleurs ou une tortue pondre ses œufs, va être touché aussi bien ou mieux que par un long discours. Et ceci est vrai, que ce soit des jeunes ou des adultes. C'est ça qu'il faut également développer pour transformer la perception de la population locale de son patrimoine naturel.
- M. ATTIBOU : Le Parc a annoncé 2 000 enfants sensibilisés, les naturalistes 7 500. Avec 10 000 naissances par an et les chiffres de la population on se rend bien compte que ce n'est pas suffisant. Il faut réfléchir, prendre du temps pour savoir comment entraîner d'autres personnes dans ce sens et comment aller plus loin.
- MR DUGUEPEROUX : Il existe le programme de lutte contre l'érosion mené par le BRGM et qui associe de nombreux acteurs (Les Naturaliste de Mayotte et autres) autour de l'acquisition et du transfert de connaissances (20 000 tonnes de terre qui se déversent dans le lagon chaque année) et qui se veut opérationnel (maraudes, guides pratiques, relais dans les médias, les collèges...). Dans ce cadre, il y a un atelier demain et vous y êtes conviés. Il est important de continuer à être dans le transfert, dans l'opérationnalité. Ceci est soutenu par l'Union Européenne, par l'Etat et par divers partenaires. Sur la mangrove, nous essayons de travailler au renforcement de la connaissance et de la protection en faisant bénéficier cet écosystème du régime

forestier. Il y a une perspective de convention avec la DAAF, le CDL, l'ONF et le Parc. Il y a également un travail de fonds en matière de surveillance et de police pour lutter contre les défrichements.

- M. BOINA : il existe un gros souci en ce moment avec les pêcheurs qui pêchent au filet près de la mangrove avec des petites mailles. On avait mené un projet avec le Parc en 2018, mais la sensibilisation n'a pas fonctionné car on est toujours avec ces filets.
- M. DAHALANI : Les services du Parc marin ont noté effectivement qu'il y avait un gros souci là-dessus et cela revient aussi à la question de la sensibilisation et de la perception des uns et des autres de nos impacts.
- M. ATTIBOU : en matière d'espèces exotiques envahissantes, on en parle comme si on était dans un milieu fermé où tout se passe bien et que ces espèces posent forcément un problème. A Mayotte on a plusieurs ha qui sont déboisés tous les ans. Par exemple, sans les acacias on aurait beaucoup de boue dans le lagon.
- M. PINAULT : ne soutient pas le projet 29, « *réguler la pêche à la senne dans le Parc* », pour plusieurs raisons :
 - La responsabilité de la gestion des thonidés ciblés appartient à la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI). La réglementation en vigueur a mis en place un plan de réduction des captures qui s'applique à l'ensemble des parties prenantes et à l'ensemble des activités de pêche et pas sur un seul engin. Le comité scientifique de la CTOI a souligné plusieurs fois l'inefficacité des zones de fermeture locale pour la reconstruction des stocks des espèces thonières à fortiori lorsqu'elles sont migratoires et chevauchantes.
 - Sur le point relatif aux espèces protégées : l'IRD a montré qu'il n'y avait pas d'impact à part 1 tortue et 2 raies relâchées vivantes sur l'ensemble de la zone régionale sur une dizaine d'années et aucune espèce de cétagés n'a été touchée par la senne.
- M. PINAULT indique que le projet n°29 n'est pas acceptable. L'expertise de l'IRD et notamment de l'observatoire thonier pourra donner des données en la matière. Si le projet 29 n'est pas modifié dans la terminologie utilisée il ne pourra pas y avoir d'accord. Le reste des objectifs ne me pose aucun problème.
- M. DAHALANI : le Parc marin est demandeur des données. Nous souhaitons favoriser le développement de la pêche artisanale, mais nous avons vu en tant que mahorais qui vivons ici à quelle vitesse la ressource a baissée. Maintenant il y a des enjeux économiques autres qui nous dépassent. Nous avons été alertés en réunions de Bureau pour dire qu'il y avait un vrai problème. Nous avons pris des délibérations et je suis convaincu qu'il faudrait interdire la pêche à la senne et les DCPs dérivants dans le Parc naturel marin. Mais maintenant vous dites qu'il n'y a pas beaucoup de rejets en mer. Envoyez-nous les données car cela nous intéresse beaucoup.
- M. PINAULT : L'institut scientifique de référence est l'IRD. Il pourra apporter tous les éléments sur ces différentes questions. Sur la gestion des ressources des espèces tropicales et migratrices : l'enjeu n'est pas d'opposer des pêcheries sur les secteurs sachant qu'il y a une réglementation qui permet d'éviter les chevauchements entre les différentes activités des différentes familles de pêche. Le sujet c'est : quelle est la gestion globale qui est faite au sein de la CTOI notamment par rapport à ceux qui ne respectent pas la réglementation et utilisent des engins notamment des filets dérivants en haute mer et qui ont des impacts importants notamment sur les espèces patrimoniales. On parle bien des ressources migratrices et non locales, qui

sont gérées par la CTOI pour la défense des intérêts des différentes familles de la pêche régionale. La question est : quelles sont les actions globales qui peuvent être engagées pour permettre la durabilité des ressources pour l'ensemble des pêcheries ?

M. DAHALANI soumet le programme d'action 2022 au vote :

- contre : 1 (M. Pinault)

- abstention : 0

La délibération approuvant le programme d'action 2022 du Parc naturel marin de Mayotte est approuvée.

5. Composition de la Commission des avis

La délibération de 2020 créant la commission des avis a été envoyée à tous avec la convocation au Conseil de gestion.

M. DAHALANI présente la commission des avis. Dans le cadre des avis que le Parc donne, une commission avait été mise en place pour que les membres volontaires du Conseil puissent participer activement à l'instruction des demandes d'avis.

M. BELAIS, membre de la précédente commission des avis, partage son expérience. L'objectif de cette commission est de permettre aux membres du Conseil de gestion d'être acteurs du travail de réflexion sur les avis qui sont demandés au Parc. Cette commission s'est mise en place suite à la demande des membres du Conseil de gestion qui souhaitent être plus actifs dans le fonctionnement du Parc. Le travail permet aux membres du Conseil de gestion intéressés de pouvoir préparer l'avis qui est ensuite présenté au Conseil de gestion. C'est important car les avis du Parc peuvent être conformes. Cela permet de se positionner politiquement sur la préparation et la rédaction des avis. Cette commission se réunit en fonction des saisies qui sont nombreuses à Mayotte.

MME. WAGNER : nous étions consultés par mail et nous faisons des retours par mail principalement

Les personnes suivantes se portent volontaires pour devenir membres de la nouvelle commission avis :

- Mr LEROUX, DEAL
- Mr DUGUEPEROUX, DAAF
- Mr BEILLEVAIRE, Conservatoire du Littoral
- Mr OUSSENI, CCI
- Mr BERLAND, ACHM
- Mr BOINA, AME

- Mr Michel Charpentier, Les Naturalistes de Mayotte
- Mme Jeanne WAGNER, ONN
- Mr Eric BELAIS, EAM
- Mr Eliot SUCRE, CUFR (proposé par Mme Longépée - à confirmer par mail pour validation car absent de ce conseil de gestion)

M. DAHALANI soumet au vote la nouvelle composition de la commission des avis qui comprendra M. LEROUX, M. DUGUEPEROUX, M. BEILLEVAIRE, M. OUSSENI, M. BERLAND, M. BOINA, M. CHARPENTIER, MME. WAGNER, M. BELAIS, M. SUCRE

- contre : 0

- abstention : 0

La délibération fixant la composition de la commission des avis du Parc naturel marin de Mayotte est approuvée à l'unanimité.

6. Point d'information sur la pose des dispositifs de concentration de poissons fixes

M. AMIRALTY présente le dossier :

- Acquisition de 14 DCP fixes pour aider les pêcheurs à sortir du lagon et aller vers des ressources pélagiques. Ils sont tous posés : 6 ont été posés en décembre 2021 et le reste au mois d'Aout 2022. Ils se situent tous à l'extérieur du lagon. Le plus loin est à 10 MN. La carte et les points précis sont disponibles sur le site internet du Parc. La pêche est autorisée aux professionnels tous les jours et pour les pêcheurs de loisirs uniquement le week-end et les jours fériés. Les points de pause ont été définis il y a 3 ans en concertation avec les pêcheurs, ils sont installés partout sauf dans le quart sud-ouest de Grande Terre.
- La surveillance des DCP sera réalisée conjointement avec d'autres services de surveillance en mer, telle que la gendarmerie maritime. Le Parc sort lui-même régulièrement pour faire le tour des DCP. Il est également prévu des suivis scientifiques pour savoir lesquels fonctionnent plus et moins y compris dans le cadre du SIH. Pour l'entretien, un cahier des charges a été rédigé et sera soumis à consultation de marché public prochainement. Ce service est prévu pour 3 ans pour l'instant.

M. DAHALANI : C'est quelque chose qui était très attendu des pêcheurs.

M. BAUBET : C'est effectivement une demande très ancienne de la part des pêcheurs. Avec 14 DCP fixes posés à Mayotte, on pourrait se féliciter, mais chaque thonier sennear a 750 DCP dérivants embarqués dont 350 autorisés simultanément en pêche par bateau. Il y a 52 thoniers sennear qui opèrent dans le Canal du Mozambique. Cela fait beaucoup de DCP qui dérivent en pleine saison. Vu la taille du Canal d'environ 500km de large, ils doivent presque se toucher. En plus ils ont un dispositif radar qui leur permet d'évaluer la densité et la hauteur du banc en dessous ; ce n'est plus de la

pêche mais du massacre. Nous, on a les miettes, les poissons qui passent à travers les filets. Cerise sur le gâteau, la DPMA a autorisé Mayotte à pêcher 171 tonnes par an de thon albacore, essentiellement pêché sous DCP. Le quota est à 27 000T pour les thoniers senneurs. Il faut savoir qu'un parisien consomme 30kg de poisson par an, soit beaucoup plus qu'à Mayotte (environ 6kg). La ressource est captée par d'autres intervenants extérieurs alors qu'on est sur une île. Si à Mayotte on est obligé d'importer du poisson, on est loin de la souveraineté alimentaire et du développement durable. J'ai vu que le Parc marin proposait de réguler la pêche à la senne. Il y a d'autres possibilités : des associations assez puissantes qui se battent au niveau national et européen pour que la pêche industrielle soit interdite dans les aires marines protégées. Avec 171 tonnes autorisées par an par la DPMA tout s'écroule : on ne fera pas de comité des pêches, pas de filières... En comparaison des quotas des thoniers senneurs, la pêche à Mayotte c'est plutôt un naufrage qu'un développement. Merci pour les DCP fixes, c'était un vrai combat, même si cela ne règlera pas tout.

M. DAHALANI : nous avons une tribune en ce moment avec la délégation européenne qui est ici pour le CCRUP. Il faut utiliser toutes les tribunes, tous les relais pour qu'ils puissent comprendre la réalité du terrain, de quoi nous avons besoin, quelle est la situation de Mayotte et pour qu'ils puissent la prendre en compte. Tout le monde se bat et au niveau du Parc, nous prenons des délibérations pour qu'elles puissent être portées. Lorsque nous négocions avec les Seychelles, c'est l'Europe et notre ministère qui sont autour de la table. Chacun à son niveau doit essayer de porter le message pour qu'ils puissent être conscients de la situation. C'est inadmissible qu'à Mayotte on doive importer du poisson.

7. Point d'information sur les filets anti macrodéchets

M. AMIRALTY présente le dossier :

- Le projet est financé par France Relance -Next generation EU (environ 1 million d'euros) pour l'installation de dispositifs de retenus à macro déchet au niveau de l'exutoire de certaines communes.
- Une expérimentation avec deux filets a été mise en œuvre en 2021 à Pamandzi et Kungou avec des relevages financés. Un des points noirs est que nous avons récupérés énormément de sédiments. Il y a une très grande quantité de déchets et de sédiments qui arrivent dans le lagon.
- Suite à cette première phase, toutes les mairies ont été contactées par lettre, mail et téléphone pour savoir lesquelles étaient intéressées pour installer des filets sur leur territoire. 11 sites ont été sélectionnés dans 7 communes suite à des évaluations des possibilités techniques. Leur installation et relevage pendant un an sera financé par France Relance - Next generation EU. Les communes pourront ensuite prendre en gestion directement ces filets sur leur territoire. L'objectif n'est pas de ramasser des déchets (même si bien sûr on les traitera), mais de pointer du doigt le problème et de trouver des solutions en amont.

MME. LONGPEE : la sensibilisation du public est effectivement un point important mais il y a aussi beaucoup d'autres structures impliquées notamment les filières de traitement. Est-ce que cela fait partie de la gestion du problème ?

M. AMIRAULT : pas spécifiquement dans le cadre de ce projet, mais de façon générale dans le cadre de l'Observatoire des déchets marins où nous essayons de travailler avec les différentes structures pour améliorer la situation. Toutefois, techniquement nous n'avons pas vocation à intervenir à terre, aussi ce n'est pas très facile d'intervenir, notamment financièrement. C'est pour cela que nous collaborons avec des associations, comme les Ambassadeurs du Lagon. Ce ne sont pas des projets que nous pouvons attaquer de front comme d'autres que nous menons en mer.

M. DAHALANI : je suis interpellé de temps en temps sur ces thématiques. Il y a plusieurs structures qui portent des projets similaires. Il est important de réunir tout ce monde-là et de coordonner les actions. Je pense qu'il y a un espace qui permettrait d'aller plus loin si on travaillait ensemble plutôt qu'isolément.

M. AMIRAULT précise qu'il n'est plus possible de prévoir d'autres filets à ce stade. Les délais du Plan de relance ne le permettent pas. Par contre toutes les expériences que le Parc aura engrangé sur ces filets à Mayotte seront disponibles. Si d'autres mairies sont intéressées par ces dispositifs ou d'autres dispositifs tels que les barrages flottants pour piéger les déchets en surfaces, elles auront le soutien du Parc.

8. Point d'information sur le festival Laka

MME. ANDAZA présente le dossier :

- Festival sur 2 jours les 5 et 6 Novembre à M'bouini.
- Le samedi 5 il y aura un village avec de nombreux partenaires : ateliers animations, stands sur la fabrication de pirogues, démonstration de la navigation en pirogue, table ronde inter générationnelle avec des fundis d'hier et d'aujourd'hui pour parler de la pirogue, initiation à la pêche au Djarifa, projection pour la première fois d'un film sur le Fundi Bacar Haïrami, « le dernier taxi pirogue à voile », ateliers sur des contes sur le milieu marin et bien d'autres...
- Les courses habituelles de Laka sont maintenues : jeunes, adultes et entreprise le dimanche 6.
- Nous souhaiterions que, pour la course entreprises et administrations, vous incitez ceux que vous connaissez à s'inscrire car l'année dernière la course entreprise était moins remplie que les autres.
- On passe une excellente journée dans un site magnifique. Les partenaires sont la commune de Kani Keli, l'interco du Sud et l'association Laka de Mbouini.

MME ANDAZA précise qu'il y aura, pour la première fois, une autre course de pirogues à Mamoudzou au mois d'octobre. Le Parc marin a travaillé pour appuyer les services de la Mairie. Nous aurons une meilleure coordination ensemble à l'avenir pour répartir les courses de pirogues si possible à deux moments distincts de l'année.

M. Dahalani invite tous les membres du Conseil de gestion du Parc à assister à cet évènement qui se tiendra les 5 ou 6 Novembre à M'bouini.

FERMETURE DE LA SEANCE à 12h 00